

# Le financement des études postsecondaires de vos enfants ? Rien de plus simple avec un REEE RBC



Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) RBC® est un excellent moyen de financer les études postsecondaires d'un enfant, et en établir un est des plus simples.

## Il suffit de suivre ces trois étapes :

- 1 Composez le 1-800 ROYAL® 1-1 pour fixer un rendez-vous avec un conseiller RBC (le service est offert en plus de 180 langues) ou rendez-vous à la succursale RBC Banque Royale® la plus près de chez vous.
- 2 En succursale, vous devrez fournir :
  - deux pièces d'identité (les vôtres – dont une carte avec photo émise par le gouvernement) ;
  - votre numéro d'assurance sociale ;
  - le numéro d'assurance sociale de chaque enfant pour qui vous souhaitez établir un régime.
- 3 Nous ouvrirons un REEE et présenterons votre demande pour le Bon d'études canadien. Si vous versez sur-le-champ une cotisation, nous présenterons aussi votre demande pour la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Il n'y a pas de frais pour l'ouverture du REEE ou pour la présentation des demandes de subventions gouvernementales. De plus, tous les fonds reçus du gouvernement seront automatiquement déposés au REEE.

Nota : Si vous n'êtes pas le bénéficiaire du Supplément de la prestation nationale pour enfants (aussi appelé « allocation familiale »), la personne qui l'est devra signer la demande pour le Bon d'études canadien.

## Le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le Bon d'études canadien (BEC) est une cotisation de 500 \$ à un REEE versée par le gouvernement du Canada. Votre enfant peut être admissible à une cotisation supplémentaire de 100 \$ par année, jusqu'à l'âge de 15 ans (maximum de 2 000 \$).

- Vous n'avez pas à verser de cotisation pour recevoir le Bon d'études canadien.
- Pour être admissible au Bon d'études canadien, votre enfant doit être né le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et vous devez recevoir le Supplément de la prestation nationale pour enfants.

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est une cotisation supplémentaire versée dans votre REEE par le gouvernement fédéral lorsque vous cotisez à un REEE pour un enfant de moins de 18 ans.

- Le gouvernement verse une cotisation correspondante de 20 %, jusqu'à concurrence de 500 \$ dans le cas d'une cotisation de 2 500 \$. De plus, il y a possibilité de subventions de rattrapage.
- Les familles à revenu modeste peuvent être admissibles à une subvention supplémentaire allant jusqu'à 200 \$ par année.

Le REEE-MATIQUE™ RBC est un excellent moyen de mettre de côté une partie du Supplément de la prestation nationale pour enfants pour économiser en prévision de l'avenir de votre enfant.

Demandez à votre conseiller RBC comment un REEE-MATIQUE vous permet de cotiser périodiquement et automatiquement un montant (de 25 \$ par mois, par exemple) dans un REEE. Visitez le [www.rbc.com/reee](http://www.rbc.com/reee) pour obtenir de plus amples renseignements.

**Canada** Pour en savoir plus au sujet du BEC et de la SCEE, veuillez consulter le site [www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca)

© / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. VPS 83978

73698 (07/2013)

RBC Banque Royale

